

| Type de chutes      | Définition/exemple  |
|---------------------|---|
| <b>CHUTE</b>        | Changement soudain et involontaire de la position d'une personne à un niveau plus bas.  |
| <b>QUASI-CHUTE</b>  | Usager sur le point de tomber et soutenu par une personne afin d'amortir la descente.<br>Usager ayant évité la chute de justesse en reprenant son équilibre.  |
| <b>Circonstance</b> | <b>Exemple</b>  |
| Bain/douche         | Chute dans le bain ou la douche.  |
| Chaise/fauteuil     | Chute à partir de la position assise.<br>Usager qui glisse du fauteuil ou tombe au sol en tentant de saisir un objet.   |
| Civière             | Chute de la civière.  |
| En circulant        | Chute lors d'un déplacement.<br>Usager qui marche dans le corridor et chute en se rendant à la salle de bain.   |
| Escalier            | Chute survenant dans un escalier, sans égard au nombre de marches.  |
| Lève-personne       | Chute durant l'utilisation d'un lève-personne.<br>Durant les soins d'hygiène, l'usager chute du lève-personne et tombe dans le lit.   |
| Lit                 | Chute du lit.   |
| Lors d'un transfert | Chute de l'usager durant un transfert effectué de façon autonome ou avec accompagnement.<br>Transfert du fauteuil roulant au lit, du fauteuil roulant à la toilette, etc.   |
| Toilette            | Chute de la chaise d'aisance ou de la toilette.   |
| Trouvé par terre    | Usager retrouvé au sol de façon inexpliquée.<br><b>Précision</b> : rapporter à la section 3 tous les éléments entourant les circonstances de la chute.  |
| Autre               | Utilisez « autre » seulement si aucune circonstance mentionnée précédemment ne convient.<br><b>Précision</b> : Remplissez le champ obligatoire « autre (précisez) ».<br>À la section 3, décrivez tous les éléments entourant les circonstances de la chute. |

### Précisions à apporter au formulaire AH-223-1 dans un contexte de chute

- **Remplir la section 2 « information sur l'usager » et « situation préalable »** afin d'aider le responsable de l'analyse sommaire à bien saisir le contexte.
- **Documenter à la section 3 « description factuelle »** tous les faits observés (position de l'usager, pièce où il est retrouvé, habillement, chaussures, présence d'urine ou selles, etc.)

**Exemple** : Usager retrouvé sur le ventre dans la salle de bain, tête vers la porte et pieds vers toilette, pas de réponse verbale à l'appel, présence d'urine sous l'usager et pantalon baissé aux chevilles.

The screenshot shows the AH-223-1 form interface. It includes the following sections:

- Information sur l'usager**: Radio buttons for Curatelle (Non, Oui), Type de déficience (Aucune, Auditive, Cognitive, Intellectuelle, Langage, Motrice, Multidéficiences, Physique, Visuelle), and Si oui (Privée, Publique).
- Situation préalable**: Dropdown menus for Etat de la personne, Capacité de déplacement, and Surveillance requise.
- Section 3 : Description factuelle, objective et détaillée de l'événement**: A text input field for detailed description.
- Section 4 : Type d'événement (Faire un choix de A à G)**: Radio buttons for A-Chute (Chute, Quasi-chute) and a list of circumstances (Bain/douche, Chaise/fauteuil, Civière, En circulant, Escalier, Lève-personne, Lit, Lors d'activités, Lors d'un transfert, Toilette, Trouvé par terre, Autre).
- Autre (précisez)**: A text input field for additional details.

Les questions suivantes peuvent vous aider à identifier les éléments importants à rapporter dans la description :

- À quel endroit l'usager est-il retrouvé ? Dans quelle position ?
- Qu'est-ce que l'usager porte aux pieds (bas, souliers antidérapants, etc.) ?
- Porte-t-il une culotte d'incontinence, des vêtements ? Dans quel état sont-ils : souillés, déchirés, baissés... ?
- Utilisait-il son aide à la marche, son fauteuil ?
- **Que voulait-il faire, où voulait-il aller ?**

Dans un contexte de **chutes répétitives** chez un usager, les actions ci-dessous peuvent être réalisées afin d'éviter les déclarations systématiques :

- Réaliser une évaluation préalable du risque, mise à jour en fonction de l'évolution de l'état de l'usager.
- Élaborer un plan d'intervention en fonction de ce risque, qui inclut des mesures de prévention.
- Rédiger des notes au dossier sur les circonstances qui ont justifié l'application du plan d'intervention et sur ses effets.



### La déclaration demeure cependant obligatoire lorsque :

- Le plan d'intervention n'est pas appliqué ou respecté.
- Les conséquences sont différentes de celles qui découlent habituellement de ce type d'événement ou sont plus graves que ce qui est attendu.

### Critères à considérer pour qualifier les chutes de répétitives

- L'usager est hospitalisé ou hébergé (CHSLD, RI-RTF, lits de soins prolongés) depuis plus de 60 jours.
- L'usager est connu comme un chuteur répétitif.
- L'incidence de chutes répétées et notées dans le dossier est d'une chute et plus par semaine.
- L'usager ou sa famille connaît le risque de chute et le considère comme un événement prévisible.
- Les éléments de la démarche prévue pour les événements répétitifs sont en place (voir section précédente).